



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 septembre 2022 à 19 h
Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville - 10300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Isabelle Pilon, Cheffe de division culture et bibliothèques
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Hélène Gignac, Commandante PDQ 10
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier:

- Mentionne les élections provinciales à venir, précise avoir rencontré les candidates et candidats en lice afin de faire valoir les enjeux locaux et invite la population à s'intéresser à la campagne ainsi qu'à aller voter.
- Indique avoir transmise une lettre au ministre de l'Éducation concernant le projet d'école dans l'immeuble occupé par Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens afin que ce projet intègre un centre de loisirs.
- Mentionne que l'achat de 1100 arbres, dans le cadre du projet visant à planter 1300 arbres par année, est à l'ordre du jour de ce soir, un objectif qui représente tout un défi et qui bénéficie du soutien financier de la ville centre à hauteur de 300 k\$ (20.04).
- Annonce la poursuite du soutien financier à l'AGAGO, l'association commerciale du boulevard Gouin Ouest, afin de soutenir ses activités, notamment la Magie de Noël qui sera de retour cet hiver (20.13).
- Invite la population à remplir le questionnaire Quartier culturel Fleury-Lajeunesse dans l'objectif de consolider l'offre culturelle du secteur.
- Annonce que la programmation des activités de sports et de loisirs des organismes est maintenant disponible et que c'est le temps de s'y inscrire.

Mentionne la consultation de l'OCPM en cours au sujet du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 et invite la population à participer à la séance du samedi 24 septembre au centre des loisirs de Saint-Laurent qui portera sur le secteur comprenant l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Mentionne que le 25 septembre se tiendra le marathon de Montréal et qu'il sera difficile, voire impossible, de traverser le boulevard Saint-Laurent, qui sera fermé pour l'occasion.

Mme Effie Giannou:

Se réjouit de retrouver la population en cette période de rentrée qu'elle souhaite bonne pour tout le monde tout en invitant les automobilistes à faire preuve de prudence aux abords des écoles.

Souhaite la bienvenue à la commandante Gignac du PDQ 10 et remercie le commandant Brunet pour sa collaboration dans Bordeaux-Cartierville, tout en saluant les interventions policières de sensibilisation menées auprès des parents.

Invite la population à profiter du Marché d'été de Bordeaux-Cartierville.

Invite la population à communiquer toute demande d'intervention au service 311.

Déplore l'arrêt du soutien de l'arrondissement au club de Bocce et mentionne ne pas avoir été invitée à prendre part aux discussions ayant mené à cette décision, tout en précisant qu'elle entreprendra des démarches afin de faire valoir le point de vue des membres du club.

Madame Nathalie Goulet:

Salue les personnes présentes et remercie l'équipe de l'arrondissement qui a permis de tenir cette séance itinérante.

Souhaite une bonne rentrée à tous dans le contexte actuel, où plusieurs écoles sont en rénovation, et précise que l'arrondissement compte 39 écoles et 46 traverses scolaires en assurant que la sécurité de la population est une priorité, notamment aux abords des écoles.

Mentionne les trois nouvelles saillies et la traverse piétonne surélevée implantées cet été aux abords de l'école Saint-André-Apôtre et les feux dynamiques près de l'école Ahuntsic et François-de-Laval.

Mentionne l'interdiction de virage en U, à l'ordre du jour de ce soir, sur l'avenue Millen à l'intersection de la rue Sauriol, aux abords de l'école Fernand-Seguin (40.03).

Explique que le projet de rue ludique inauguré sur l'avenue du Sacré-Cœur dans le district du Sault-au-Récollet est un franc succès et annonce qu'un nouveau projet-pilote de rue-école, devant l'école Saint-Benoît, sera mis sur pied dès cet automne, ce qui aura pour effet de fermer la rue aux automobiles tous les vendredis de l'année scolaire aux heures de pointe du matin et de l'après-midi.

Annonce que lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 25 août dernier un soutien financier de 100 k\$ a été accordé à l'organisme Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du projet Action jeunesse Ahuntsic-Cartierville.

Mentionne la réception d'une subvention pour la construction d'une placette dédiée aux jeunes dans le parc Marcelin-Wilson (30.06).

Mentionne la bonification de différents projets communautaires pour un total de 100 k\$ supplémentaires (20.09 et 20.10)

Se réjouit du retour de la brigade de jeunes qui s'occuperont de déneiger les entrées de personnes âgées, un projet intergénérationnel qui vise 40 portes et que l'arrondissement soutien à hauteur de 15 k\$.

Annonce que du 10 septembre au 1^{er} octobre Vélo-Québec offrira l'atelier Toutes à vélo dans la cour de l'école Saint-Benoît, en collaboration avec Solon, un projet par et pour les femmes pour leur permettre de se familiariser avec la pratique du vélo.

Annonce que la Foire des possibles, organisée et animée par Solon, se tiendra le 24 septembre prochain dans le parc Tolhurst et invite la population à s'y rendre.

Madame Julie Roy:

Salue les personnes présentes, en ligne et dans la salle, et souhaite une bonne rentrée à tous.

Mentionne l'importance de la sécurité aux abords des écoles et explique qu'une opération spéciale portant sur cet enjeu a été menée par les postes de quartier lors des premiers jours de la rentrée.

Se réjouit de l'installation de 130 dos d'âne sur quelque 60 rues, l'objectif étant de sécuriser 200 rues d'ici la fin du présent mandat, dans le cadre du plan d'action Vision Zéro et invite la population à contacter le service 311 pour soumettre une demande d'implantation de dos d'âne.

Annonce que la bande cyclable sur la rue de Louvain Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, sera transformée en piste cyclable, notamment afin de sécuriser les déplacements vers le parc Frédéric-Back, et remercie le regroupement citoyen qui a soutenu cette proposition.

Souligne la rentrée culturelle 2022, tout en invitant la population à prendre connaissance de la programmation de la maison de la culture Ahuntsic et de l'auditorium l'Espace le vrai monde du Collège Ahuntsic.

Annonce sa présence à la Foire des possibles organisée par l'organisme Solon le 24 septembre prochain.

Relaie l'appel à tous de l'organisme Solon qui est à la recherche de cyclistes pour son programme de navettes à vélo pour les personnes âgées.

Monsieur Jérôme Normand:

Souhaite une bonne soirée à tous.

Explique que l'arrondissement a entrepris des démarches afin d'éviter que la CSSDM ne reprenne unilatéralement le bâtiment qui abrite Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens.

Énumère les nouvelles mesures d'apaisement, notamment la sécurisation aux abords des écoles Louis-Colin et Saints-Martyrs-Canadiens.

Mentionne les différentes mesures de protection planifiées aux abords du Collège Regina Assumpta en raison de l'intensité de la circulation automobile et précise qu'une campagne de sensibilisation auprès des parents, menée par l'école afin de sécuriser les déplacements des élèves, suscite l'adhésion.

Mentionne que l'arrondissement autorisera une intervention d'Hydro-Québec visant à abaisser l'enrochement et à aménager une placette publique au bout de la rue du Fort Lorette et invite la population à participer à la rencontre d'information organisée par Hydro-Québec, qui se tiendra le 15 septembre, afin de présenter d'autres interventions visant à favoriser l'accès aux berges (30.02).

Annonce le retrait, sur l'avenue Papineau, de la possibilité d'effectuer un virage à gauche sur la rue Struan, en direction sud, afin de diminuer la circulation de transit sur les rues locales (40.04).

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

- 7315, boulevard Gouin Ouest - Lot 2 377 257 du cadastre du Québec : autoriser l'installation d'une thermopompe ainsi que d'une clôture d'une hauteur maximale de deux mètres en cour avant (40.09).

À l'expiration de la période prévue pour la consultation écrite, aucun commentaire ni question n'ont été reçus.

10.03

Correspondance et dépôt de documents

La mairesse, Émilie Thuillier, dépose le document suivant :

- Lettre adressée au Ministre de l'Éducation portant sur l'intégration d'un centre de loisirs au projet de rénovation du bâtiment situé au 10125, rue Parthenais, à Montréal.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 33, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Jacques Lebleu	Documents budgétaires (dépôt d'un document).
Maurice Fortier	Voie d'accès De Salaberry.
Luc Aubreband	Risques d'accident sur l'avenue Christophe-Colomb.
Louise Laberge	Aménagement d'un passage piétonnier.
Simon Bachand	Parc à chiens du parc Jean-Martucci.
Cécile Fazioli	Club de bocce de l'Acadie.
Alain Labelle	Parc à chiens du parc Jean-Martucci.
Pascal Paquet	Implantation d'une nouvelle piste cyclable.
Nadia Aboukheir	Accessibilité universelle.
Philip Oneson	Enjeu de sécurité pour les cyclistes.
Fernand Doutre	Sécurisation des pistes cyclables.
Simon Langelier	Circulation de transit en provenance du pont Papineau.
Jérôme Leblanc	Implantation d'une nouvelle piste cyclable.
Maude Laliberté	Atténuation de la circulation. Circulation à proximité du Boisé de Saint-Sulpice.
Laurence Roy	Installation d'un panneau d'arrêt.
Samuel Milette-Lacombe	Signalisation pour signifier l'interdiction de stationner à cinq mètres des intersections.
Pierre Cadoret	Terrain de balle molle du parc Jean-Martucci.
Gilles Larocque	Diffusion de l'information relative aux différentes réserves.
Denise Landry	Nouvelle interdiction de virage à gauche.
Mayson Faouri	Circulation sur l'avenue Élie-Blanchard (dépôt d'une pétition).
Vincenzo Mercadante	Réouverture de la pente de ski du parc des Hirondelles (dépôt d'une pétition).
Raymond Labbé	Séances itinérantes du conseil d'arrondissement dans les parcs.
Pauline Carignan	Travaux de voirie sur les rues Lachapelle et Péreineault.
Albert Mikaelian	Interdiction de stationner sur le boulevard Guoin.

Robert Lavigne	Transport scolaire pour les élèves de l'école Sophie-Barat vers le pavillon St.Dorothy.
Marielle Beauregard	Remplacement des conduites d'eau en plomb.
Formulaire en ligne :	
Jean-François Marsan-Paquin	Demande d'installation d'un panneau d'arrêt.
Jean Desjardins	Immeubles abandonnés aux 2212 et 2320, boulevard Henri-Bourassa Est.
Françoise Hélias	Vitesse des automobiles et des autobus (140) sur la rue André-Jobin.
Nicole Camirand	Contrôle des nids de bernaches et présence de fientes dans les parcs.
Jean-Grégoire Djénandji	Retrait de la brigadière scolaire à l'intersection des boulevards Saint-Laurent et Henri-Bourassa.
Andy Émond	Traverses de piétons surélevées dans les secteurs résidentiels.
Patrick Wong	Réparation et gestion de l'espace public situé entre le 10150 et le 10250, place de l'Acadie.
Florian Carpentier	Révision de la signalisation autour du REV.
Charles Fontaine	Sécurisation des abords de l'école Saint-Simon-Apôtre.
Cynthia Sotelo Mejia	Gazon artificiel en cour arrière.
Hugo Deslongchamps	Circulation à grande vitesse dans le domaine Saint-Sulpice.
Mathieu Vinuesa	Mesures d'atténuation de la circulation. Signalisation d'interdiction de stationner à proximité des intersections.
A. Dupont	Installation d'un panneau d'arrêt.
Agnès Hartel	Déplacement de la mairesse à Bogota.
Richard Williams	Plan d'apaisement de la circulation dans le secteur Youville.
Véronique Dupire	Problème de circulation des personnes à mobilité réduite à divers endroits sur la rue Crémazie.
Caroline Chen	Fermeture des fontaines d'eau et retrait des lampadaires des terrains de tennis du parc Henri-Julien.
Jacques Bertrand	Accès au plan partagé avec l'organisme Ahuncyle et d'autres groupes au sujet des transports actifs.
Karine Poitras	Apaisement de la circulation sur la rue Legendre.
Didier Haillot	Apaisement de la circulation dans les rues résidentielles de l'arrondissement.
Roberto Ferreira	Projet d'expansion du centre de transport de la STM de la rue Legendre. Implantation d'un VAS sur la rue Legendre.

Cette période de questions prend fin à 22 h 17.

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA22 09 0197

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA22 09 0198

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 4 juillet et 25 août 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 4 juillet et 25 août 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA22 09 0199

Accorder un contrat à Dénéigement & Excavation M. Gauthier inc. pour les services de location de deux balais mécaniques avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 204 995,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19344 – 2 soumissionnaires (lots 1 et 2).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., le contrat pour les services de location de deux balais mécaniques avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 995,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19344;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1227445001

CA22 09 0200

Accorder un contrat à Les revêtements Schell-Tech inc. pour les services de location d'un balai mécanique avec opérateur pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 120 362,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19482 - 2 soumissionnaires (lot 1).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Les revêtements Schell-Tech inc., le contrat pour les services de location d'un balai mécanique avec opérateur pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de vingt-six mois avec deux options de renouvellement de douze mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 120 362,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19482;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1227445002

CA22 09 0201

Accorder un contrat de gré à gré à Entretien J. R. Villeneuve inc. pour les services de location de deux balais mécaniques avec opérateurs, pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une période de cinq semaines à l'automne 2022, pour un montant de 50 818,95 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Entretien J. R. Villeneuve inc. pour les services de location de deux balais mécaniques avec opérateurs, pour le nettoyage des rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de cinq semaines à l'automne 2022;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 50 818,95 \$, taxes incluses;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1227445003

CA22 09 0202

Accorder trois contrats aux entreprises 2321-2392 Québec inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair et fils), Pépinière Jardin 2000 inc. et Jean-Pierre Dubé (Pépinière Rougemont enr.), pour la fourniture d'arbres à l'automne 2022 et au printemps 2023. Dépense totale de 300 000 \$ taxes incluses (contrat : 284 511,52 \$ + variations des quantités 15 488,48 \$) - Appel d'offres public 22-19485 – 5 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture d'arbres à l'automne 2022 et au printemps 2023, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19485;

Entreprises	Nombre d'articles	Montant
2321-2392 Québec inc. (Pépinière Y.Yvon Auclair et Fils)	14	44 397,60 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	44	98 901,56 \$
Jean-Pierre Dubé (Pépinière Rougemont enr.)	91	141 212,36 \$

- d'autoriser une dépense de 15 488,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- d'autoriser une dépense totale de 300 000 \$, incluant les taxes et le budget de variation des quantités;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1229095002

CA22 09 0203

Accorder un contrat de gré à gré à Solotech inc. pour la fourniture des équipements scénographiques de la salle Charles-Daudelin du centre culturel et communautaire de Cartierville, pour un montant de 73 758,14 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière (26 940,40 \$ net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Solotech inc. pour la fourniture des équipements scénographiques de la salle Charles-Daudelin du centre culturel et communautaire de Cartierville;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 73 758,14 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 60 % par la ville centrale et à 40 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1223060046

CA22 09 0204

Exercer l'option de renouvellement d'un an, soit du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, pour la gestion des animaux incluant les frais d'hébergement, les soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRM), dans le cadre du contrat de services accordé à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (S.P.C.A.) / Autoriser une dépense de 188 560 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'exercer l'option de renouvellement d'un an, soit du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, pour la gestion des animaux incluant les frais d'hébergement, les soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRM), dans le cadre du contrat de services accordé à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (S.P.C.A.) (réf. CA21 09 0237);
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 188 560 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1222799005

CA22 09 0205

Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2022-012 pour des travaux de mesures de protection pour piste cyclable en raison des prix de soumission élevés (2 soumissionnaires).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2022-012 pour des travaux de mesures de protection pour piste cyclable en raison des prix de soumission élevés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1227930004

CA22 09 0206

Modifier la résolution CA22 09 0167, adoptée le 4 juillet 2022, afin d'intégrer au montage financier une somme de 492 556 \$ provenant du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de modifier la résolution CA22 09 0167, adoptée le 4 juillet 2022, comme suit :

- en remplaçant dans l'objet le libellé « Imputation de 1 511 667,31 \$ » par « Imputation de 1 019 111,31 \$ »;
- en remplaçant dans le quatrième paragraphe le libellé « Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement » par « Cette dépense sera assumée à 67 % par l'arrondissement et à 33 % par la ville centrale ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1227189002

CA22 09 0207

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 71 021,18 \$ à différents organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 71 021,18 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organismes	Projets	Montant
Autour du bébé - carrefour périnatal d'Ahuntsic	Pause-Créative	8 058 \$
Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges	3 000 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	Projet Sault-au-Récollet	10 230,90 \$
La Maison des parents Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	5 271,27 \$
Service de nutrition et d'action communautaire	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	13 890,95 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	3 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Ahuntsic Leader de la Diversité	1 403 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	7 992 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous	1 500 \$
La Corbeille	La saine alimentation : un défi alimentTERRE!	7 981,50 \$
Pause-Famille	Poupons, chaudrons et discussions	2 927,56 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du monde	3 750 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	2 016 \$

- d'approuver les treize projets d'addendas aux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1203060008

CA22 09 0208

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 27 515 \$ à Entre-Maisons Ahuntsic et Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

- d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 27 515 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans;

Organisme	Projet	Période	Montant
Entre-Maisons Ahuntsic	Intervention de milieu jeunesse en HLM	Juillet à décembre 2022	13 840 \$
Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville	Un Milieu Ouvert sur ses Écoles (MOÉ) et ses ICS	Juillet à décembre 2022	13 675 \$

- d'approuver les deux projets d'addendas entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1212971007

CA22 09 0209

Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver » pour la période du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver » pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1223060045

CA22 09 0210

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 52 000 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet (réf. 1213060030).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 52 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) :

Organismes	Arrondissement (2022)	Politique de l'enfant (2022)	Total
Loisirs de l'Acadie de Montréal	11 320 \$	8 302 \$	19 622 \$
Les copains de St-Simon	2 265 \$	1 660 \$	3 925 \$
Service des loisirs Ste-Odile	1 132 \$	830 \$	1 962 \$
Loisirs Sophie Barat	5 094 \$	3 736 \$	8 830 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-canadiens de Montréal	2 265 \$	1 660 \$	3 925 \$
Service des loisirs Christ-Roi	3 962 \$	2 906 \$	6 868 \$
Union des familles d'ahuntsic	3 962 \$	2 906 \$	6 868 \$

2. d'approuver les sept projets d'addendas aux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1223060047

CA22 09 0211

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGo) dans le cadre du programme « Soutien aux initiatives de développement économique » pour la réalisation de projets visant à soutenir le dynamisme commercial et l'achat local en 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGo) dans le cadre du programme « Soutien aux initiatives de développement économique » pour la réalisation de projets visant à soutenir le dynamisme commercial et l'achat local en 2022;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1221388009

CA22 09 0212

Approuver la convention à intervenir avec Ville en vert, pour la location, à titre gratuit, du local 1602 du Centre culturel et communautaire de Cartierville de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour la période débutant au moment de l'occupation des lieux par l'organisme et se terminant le 31 décembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'approuver la convention à intervenir avec Ville en vert, pour la location, à titre gratuit, du local 1602 du Centre culturel et communautaire de Cartierville de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour la période débutant au moment de l'occupation des lieux par l'organisme et se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1215027008

CA22 09 0213

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er juin au 31 juillet 2022.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229298007

CA22 09 0214

Autoriser la réalisation, par Hydro-Québec, du projet d'aménagement paysager sur le lot 2 500 807 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Montréal / Autoriser Hydro-Québec à soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 49 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) pour la partie des travaux à réaliser sur ce lot / Mandater Hydro-Québec pour présenter une demande d'autorisation auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la partie des travaux à réaliser sur ce lot.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'autoriser la réalisation, par Hydro-Québec, du projet d'aménagement paysager sur le lot 2 500 807 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Montréal;
2. d'autoriser Hydro-Québec à soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 49 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) pour la partie des travaux à réaliser sur ce lot;
3. de mandater Hydro-Québec pour présenter une demande d'autorisation auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la partie des travaux à réaliser sur ce lot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1226624008

CA22 09 0215

Autoriser une dépense de 25 000 \$, à même la réserve développement, pour la mise en place d'un premier quartier culturel.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser une dépense de 25 000 \$, pour la mise en place d'un premier quartier culturel;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1223060040

CA22 09 0216

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

100 \$ Le Bouclier d'Athéna Services familiaux

100 \$ Société d'entraide des femmes Grecques

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1224746007

CA22 09 0217

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (5 000 \$) et la Corbeille Bordeaux-Cartierville (1 000 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 6 000 \$, aux organismes ci-après désignés :

5 000 \$ Solidarité Ahuntsic

1 000 \$ la Corbeille Bordeaux-Cartierville

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1226237002

CA22 09 0218

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1226237004

CA22 09 0219

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional, et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional, et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1223060044

CA22 09 0220

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et l'utilisation de barbecues mobiles.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur le site, à la date et à l'heure identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site, à la date et à l'heure identifiés audit tableau;
3. d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible le site, à la date et à l'heure identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1223060048

CA22 09 0221

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur la rue Garnier, entre les rues Sauvé Est et Sauriol Est.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur la rue Garnier, entre les rues Sauvé Est et Sauriol Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1228153001

CA22 09 0222

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen aux approches nord et sud de la rue Sauriol Est.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen aux approches nord et sud de la rue Sauriol Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1228153002

CA22 09 0223

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin de retirer les panneaux de signalisation « obligation d'aller tout droit » et « interdiction de faire demi-tour » sur l'avenue Papineau, à l'intersection de la rue Struan.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin de retirer les panneaux de signalisation « obligation d'aller tout droit » et « interdiction de faire demi-tour » sur l'avenue Papineau, à l'intersection de la rue Struan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1222932005

CA22 09 0224

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1940 et 1942, rue Sauvé Est, érigé sur le lot projeté 6 406 190 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 1940 et 1942, rue Sauvé Est, érigé sur le lot projeté 6 406 190 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1221066005

CA22 09 0225

Accepter la somme de 32 710 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud de la rue Sauvé, à l'ouest de la rue Charton, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accepter la somme de 32 710 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud de la rue Sauvé, à l'ouest de la rue Charton, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1220424003

CA22 09 0226

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 333, rue de Port-Royal Ouest, la transformation et l'occupation d'un bâtiment industriel de deux étages en un bâtiment commercial de quatre étages aux fins de centre d'art (catégorie C.4) - Lot 1 488 643 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 et 12.2 (hauteur en étage d'un bâtiment), 50.1 (implantation selon les marges prescrites) et 132.2 (usages prescrits dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et les articles 6 (hauteur d'une clôture) ainsi que 15 et 17 (matériaux d'une clôture) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 643 du cadastre du Québec et portant le numéro 333, rue de Port-Royal Ouest, l'autorisation de transformer et d'occuper le bâtiment industriel de deux étages en un bâtiment commercial de quatre étages servant aux fins de centre d'art (lieu de production et de diffusion artistique) - catégorie d'usages C.4 (classe d'occupation C), aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et la hauteur du bâtiment doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement et l'occupation des espaces intérieur et extérieur doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'usage « restaurant-café, avec débit de boisson alcoolique » sera autorisé seulement à titre d'usage accessoire au centre d'art.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Extraits (dix pages) du document intitulé « 333 Centre d'art Battat », préparé par Atelier Barda & Foraine, datés du 14 juin 2022 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 16 juin 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1229141009

CA22 09 0227

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'usage « agriculture » aux fins d'élevage de poissons et de production de fruits et légumes pour le bâtiment portant le numéro 9855, rue Meilleur - lot 1 488 843 du cadastre du Québec – zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1, 132.2 et 132.3 (usages), 343 (saillies sur le domaine public) et 347 (hauteur du transformateur) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 843 du cadastre du Québec et portant le numéro 9855, rue Meilleur, l'autorisation de transformer le bâtiment aux fins d'élevage de poissons et de production de fruits et légumes ainsi que d'aménager le terrain, à la condition suivante :

- l'architecture extérieure du bâtiment ainsi que l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;

Les travaux de transformation autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de transformation.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans (14) préparés par L'OEUF Architectes, datés du 17 juin 2022 (projet 21-43) et estampillés par la Direction du développement du territoire le 23 août 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1221066004

CA22 09 0228

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 7315, boulevard Gouin Ouest - Lot 2 377 257 du cadastre du Québec, l'installation d'une thermopompe ainsi que d'une clôture d'une hauteur maximale de deux mètres en cour avant (40.09).

Attendu la demande de dérogation mineure relative au bâtiment portant le numéro 7315, boulevard Gouin Ouest, érigé sur le lot 2 377 357 du cadastre du Québec, visant à autoriser l'installation d'une thermopompe ainsi que d'une clôture d'une hauteur maximale de deux mètres en cour avant;

Attendu que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 7315, boulevard Gouin Ouest et érigé sur le lot 2 377 257 du cadastre du Québec, l'installation d'une thermopompe ainsi que d'une clôture d'une hauteur maximale de deux mètres en cour avant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1227328005

CA22 09 0229

Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat (réf. CA22 090035 et CA22 090088).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1223060001

CA22 09 0230

Prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 20 juillet 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 20 juillet 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1227328008

CA22 09 0231

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 12 janvier, 2 février, 9 mars, 6 avril, 6 mai, 1^{er} juin et 6 juillet 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 12 janvier, 2 février, 9 mars, 6 avril, 6 mai, 1^{er} juin et 6 juillet 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1227328003

Affaires nouvelles

Aucun document.

70.02

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 4 juillet 2022 est levée à 22 h 31.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement